

**L'an deux mille vingt-deux** et le vingt-neuf août à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 août 2022**

**L'an deux mille vingt-deux** et le vingt-neuf août à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

**Présents :** Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Sylvain GARON-GUINAUD, Alain GOUJON, Jean NOIRAY, Carmela SICOLI,

**Absents :** Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, Floriane PALUMBO, Cédric POTHIER, Jean-Claude POULLILIAN, Nadia PULLI, Isabelle TETAZ

**POUVOIRS :** M.Sébastien THERME a donné pouvoir à M.Jean NOIRAY

**Secrétaire de séance :** Malika BERNOU

---

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce procès-verbal, sachant qu'étaient absents ce jour-là : Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, Sylvain GARON GUINAUD, Floriane PALUMBO, Nadia PULLI, Isabelle TETAZ

Pour : 10

Contre : 0

Abstention :0

**1°) Attribution des derniers lots du marché de construction de la médiathèque**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet de construction d'une nouvelle médiathèque, sur le toit de l'actuelle école maternelle, pour lequel une consultation selon une procédure adaptée a été menée. Un premier appel d'offres a été publié en avril dernier suite auquel seuls 3 lots se sont avérés fructueux. Une 1<sup>ère</sup> délibération a donc été votée au conseil municipal du 02 juin dernier pour les lots 3, 5 et 8. Les lots 1, 2 et 9 ont donné lieu à une négociation validée par le conseil municipal du 27 juin 2022. Un 2<sup>ème</sup> appel d'offres a été publié le 13 juin 2022, scindant le lot 7 en 3 lots distincts, à l'issue duquel la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir les entreprises suivantes :

➤ Lot 4 - Serrurerie :

BELLETT Industrie

73 300 La Tour en Maurienne

Montant : 45 103.20€ HT

➤ Lot 6- Menuiseries Bois Parquets :

RIBEAUD

38 850 Charavines

Montant : 150 000 € HT

➤ Lot 7A- Cloisons sèches- Isolation-Faux plafonds

ERB

69 800 SAINT-PRIEST

Montant : 42 333.25€ HT

➤ Lot 7B- Carrelage Faïence

GAZZOTTI

Montant : 4713€ HT

➤ Lot 7C- Peinture Sols collés

RIERA

Montant : 23 061€ HT

**Soit un montant total de : 265 210.45€ HT pour les lots 4, 6, 7A, 7B et 7C.**

Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier.

**Séance du 29 août 2022**

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et délibéré :

- ACCEPTE d'attribuer les marchés aux entreprises désignées ci-dessus et pour les montants énoncés pour chacune d'elles.
- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022

Pour : 12 (dont 1 pouvoir)

Contre : 0

Abstention : 0

## **2°) Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'aménagement du chemin de la patte d'oie**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet de requalification du chemin de la patte d'oie pour lequel il est nécessaire à l'instruction du projet et à l'analyse des offres de passer un marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'aménagement dudit chemin.

Aussi est-il proposé un marché public de maîtrise d'œuvre passé en procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics avec l'entreprise de géomètre expert AixGéo, sise à Aix-les-Bains, dont l'acte d'engagement joint à la convocation précise les conditions et notamment la répartition des honoraires.

Ce marché est directement lié aux travaux d'aménagement VRD pour la requalification du chemin de la Patte d'Oie et dès lors à cet investissement.

Aussi vous est-il proposé de retenir la société AixGéo pour la maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement du chemin de la Patte d'Oie,

**Soit un montant total de : 14 000€ HT**

Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et délibéré :

- DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise désignée ci-dessus et pour les montants énoncés.
- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022

Pour : 12 (dont 1 pouvoir)

Contre : 0

Abstention : 0

**3°) Attribution du marché des travaux d'aménagement VRD pour la requalification du chemin de la patte d'oie**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet de requalification du chemin de la Patte d'Oie pour lequel un marché à procédure adaptée a été ouvert en date du 22 juillet 2022 et clôturé en date du 22 août.

**Séance du 29 août 2022**

Les modalités de publicité de ce marché ont été assurées via la plateforme Dauphie Légales assurant sa dématérialisation et sa publication sur le Dauphiné Libéré.

Ce marché comprend trois tranches d'aménagement VRD et de requalification de la voirie. Une tranche ferme et deux tranches optionnelles : la tranche ferme sur la partie sud du chemin jusqu'à la rue des Belledonnes, une première tranche optionnelle sur le secteur nord de la patte d'oie jusqu'à l'intersection avec la rue de la Plaine permettant la requalification totale de la voirie, ainsi qu'une deuxième tranche optionnelle permettant la desserte de la future OAP de la patte d'oie à partir de ce même chemin. Pour rappel les estimations pour chacune de ces tranches étaient les suivantes :

	Tranche ferme	Tranche optionnelle 1 (secteur nord)	Tranche optionnelle 2 (desserte pour OAP)	Toutes tranches
Voirie-H.T.	173 447.65€	149 453.05€	7 814.00€	330 714.70€
T.T.C.	208 137.18€	179 343.66€	9 376.80€	396 857.64€
Réseaux humides H.T.	27 999.00€	32 378.00€		60 377.00€
T.T.C.	33 598.80€	38 853.60€		72 452.40€
Réseaux secs H.T.	35 806.50€	27 371.50€		63 178.00€
T.T.C.	42 967.80	32 845.80		75 813.60
Total général lot unique VRD H.T.	237 253.15€	209 202.55€	7 814.00€	454 269.70€
T.T.C.	284 703.78€	251 043.06€	9 376.80€	545 123.64€

Deux entreprises ce sont excusées de ne pouvoir répondre à l'offre compte tenu de leur plan de charge, les sociétés SER.TPR Guintoli, une entreprise a répondu, la société Eiffage, avec une offre supérieure aux estimations de 35 679.91€.

Cependant l'entreprise précise dans une lettre justificative la hausse des coûts du pétrole auquel est indexé le bitume ainsi que les risques et les incertitudes prises sur les semaines et mois à venir compte tenu de la durée du chantier. Ces arguments jugés recevables par le rapport d'analyse des offres ainsi que la possibilité d'affermir ou non certaines prestations, rendent, compte tenu de ces considérations à la fois internationales et décisionnelles dans le cadre de la réalisation, l'offre conforme à l'estimation.

Aussi vous est-il proposé de retenir la société Eiffage pour la réalisation toutes tranches du marché permettant la réalisation des travaux d'aménagement VRD et la requalification de l'ensemble du chemin de la Patte d'oie, de la rue des Belledonnes à la rue de la Plaine ainsi que la desserte de la future OAP du secteur,

**Soit un montant total de : 489 949.61€ HT pour le lot unique VRD toutes tranches.**

**Séance du 29 août 2022**

Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et délibéré :

DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise désignée ci-dessus et pour les montants énoncés.

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022

Pour : 12 (dont 1 pouvoir)

Contre : 0

Abstention : 0

**4°) Demande de subvention pour une aire de jeu inclusive**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de créer une aire de jeux inclusive dans la cour de l'école maternelle suite aux travaux.

Un chantier au niveau de l'ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) a été engagé en 2021 et terminé début 2022 ; il rend accessible aux personnes à mobilité réduite toutes les classes de l'école maternelle ainsi que la cour (rampe, nivellement du terrain...)

Une réflexion a été engagée avec les enseignants pour le choix des jeux et leur adaptabilité.

Le coût de ce projet :

- Travaux d'aménagement : 6690€ HT

- Maitrise d'œuvre : 4259€ HT

- Mobilier : 12 046€ HT

- Autres : 450€ HT

Soit un montant total de 23 445€ HT

Monsieur le maire informe le conseil municipal, qu'il est possible de solliciter le conseil régional, pour une aide financière afin de concrétiser ce projet.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le maire et délibéré,

- Valide ce projet de création d'une aire de jeux inclusive
- Demande au conseil régional une subvention pour la réalisation de ces travaux.
- Dit que le montant de ces travaux sont inscrits au budget de la commune

Pour : 12 (dont 1 pouvoir)

Contre : 0

Abstention : 0

#### **5°) Demande de subvention FDEC pour la réfection de l'enrobé de la cour de l'école**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité d'opérer une réfection de la cour d'école

**Séance du 29 août 2022**

élémentaire suite aux travaux opérés pour l'extension du groupe scolaire et la création de la 7<sup>ème</sup> classe.

Il informe l'Assemblée qu'il est possible de solliciter le Département de Savoie via le Fond départemental d'équipement des communes (FDEC) pour une aide financière afin de concrétiser ce projet.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le maire et délibéré,

- Valide ce projet de réfection de la cour d'école
- Demande au Département de Savoie une subvention pour la réalisation de ces travaux.
- Dit que le montant de ces travaux sont inscrits au budget de la commune.

Pour : 12 (dont 1 pouvoir)

Contre : 0

Abstention : 0

#### **6°) Suppression d'un poste d'adjoint technique de 30 heures hebdomadaires et création d'un poste d'adjoint technique de 35 heures hebdomadaires**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois et leur temps de travail nécessaires au bon fonctionnement des services.

Vu la délibération du 04 juillet 2016 relative à l'actualisation du tableau des emplois de la mairie,

Vu l'avis du comité technique en date du 07 juillet 2022,

Vu la charge de travail au sein du groupe scolaire communal,

Considérant la demande effectuée par l'agent concerné,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre en considération la demande de supprimer le poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 30h/semaine annualisées et d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à 35h/semaine annualisées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- La suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, 30 heures hebdomadaires annualisées
- La création d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires annualisées
- De modifier ainsi le tableau des emplois,

Pour : 12 (dont 1 pouvoir)

Contre : 0

Abstention : 0

**Séance du 29 août 2022**

### **7°) Demande de subvention CTS pour la création de lits à la micro-crèche**

Monsieur le Maire confirme la volonté politique de la municipalité de répondre aux besoins croissants de la population voglanaise, en termes de mode de garde pour la petite enfance. Dans cet objectif, une micro crèche a été créée au centre bourg de la commune en septembre 2011 avec un réseau de gestion mutualisé au moyen d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif : Planet Bout d'Choux.

Afin de pouvoir répondre à une demande de plus en plus pressante, il apparaît nécessaire d'augmenter la capacité d'accueil de la structure de 2 lits supplémentaires.

Pour ce faire, le budget de fonctionnement (notamment la masse salariale) est amené à augmenter.

M. le Maire explique à l'Assemblée qu'il est possible de solliciter une aide financière du Département de Savoie via le CTS (Contrat Territorial de Savoie) pour mener à bien ce projet, à raison de 4000€ par lit supplémentaire.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le maire et délibéré,

- Valide ce projet d'augmentation de la capacité d'accueil de la micro crèche.
- Demande au Département de Savoie une subvention de 8000€ pour ce projet.
- Dit que le coût engendré est inscrit au budget de la commune.





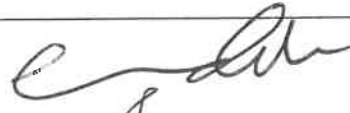

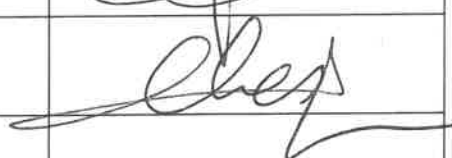

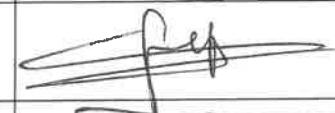



Pour : 12 (dont 1 pouvoir)

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus. Ont signé au registre, comprenant les délibérations n° 01 à n° 07 les membres présents.



NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
MERCIER Yves	Maire	
BERNON Martine	1 <sup>ère</sup> adjointe	
CONVERT Jacques	2 <sup>ème</sup> adjoint	
CAVALLO Sandrine	3 <sup>ème</sup> adjointe	
BURDET Eric	4 <sup>ème</sup> Adjoint	
BERNOU Malika	5 <sup>ème</sup> adjointe	
CHERPIN Anne	Conseillère municipale	
CROSET Mathieu	Conseiller municipal	
DEVEZE Ophélie	Conseillère municipale	
GARON-GUINAUD Sylvain	Conseiller municipal	
GOUJON Alain	Conseiller municipal	
NOIRAY Jean	Conseiller municipal	
PALUMBO Floriane	Conseillère municipale	
POTHIER Cédric	Conseiller municipal	
POULLILIAN Jean-Claude	Conseiller municipal	
PULLI Nadia	Conseillère municipale	
SICOLI Carmela	Conseillère municipale	
TETAZ Isabelle	Conseillère municipale	
THERME Sébastien	Conseiller municipal	 <i>Poussin H. Noiray</i>